



Par courriel et SDÉ : secretariat@regie-energie.qc.ca

Le 11 mars 2019

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Dossier : R-4043-2018 – Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023
N/D : MB18-115**

Objet : Planification de l'audience - RNCREQ

Chère consœur,

Voici les informations utiles à la planification de l'audience prévue dans le dossier mentionné en rubrique, transmises pour le compte du RNCREQ :

- 1) Le RNCREQ et OC adopteront et présenteront de manière conjointe le rapport conjoint d'analyse externe (C-RNCREQ-020). Ce panel sera composé de Philip Raphals et Jules Bélanger. Temps prévu : **45 minutes**;

Michel Bélanger Avocats inc.
454, Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1E7
Téléphone : 514-991-9005 Télécopieur : 514-844-7009
belangeravocats.ca

- 2) Pour l'adoption et la présentation du mémoire du RNCREQ (C-RNCREQ-21), ce panel sera composé de Vincent Moreau et Martin Vaillancourt. Philip Raphals sera aussi présent sur ce panel pour répondre aux questions, le cas échéant. Temps prévu : **30 minutes. Il serait important que ce deuxième panel soit entendu après le premier, et de préférence le même jour.** Idéalement, ces deux panels seraient entendus de manière consécutive.
- 3) Liste des qualifications des témoins :
 - Philip Raphals, analyste externe;
 - Jules Bélanger, analyste externe;
 - Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ;
 - Martin Vaillancourt, directeur général du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, un membre du RNCREQ;
- 4) Temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins des distributeurs :
 - Énergir : **5 minutes;**
 - Gazifère : **5 minutes;**
 - HQD : **30 minutes;**
- 5) Temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de TEQ : **20 minutes;**
- 6) Le RNCREQ se réserve le droit de poser des questions aux autres intervenants, pour une durée totale de **20 minutes;**
- 7) Temps prévu pour l'argumentation sur l'aspect 1 : **20 minutes;**

8) Temps prévu pour l'argumentation sur l'aspect 2 : **40 minutes**.

Croyant le tout conforme, je vous prie de recevoir, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Marc Bishai, avocat
Michel Bélanger Avocats inc.
Courriel : marc.bishai@gmail.com

MB/